

Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

AE : Aires de jeux et de loisirs Sada / Parcelle AI n°362 : Demande de Transfert de gestion

Séance du 13 mars 2024

2^{ème} convocation

Délibération n°13

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 5

Absents : 35

Votants : 6

- dont « pour » : 6

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 09 mars 2024 suite à l'absence de quorum constatée ce jour, s'est réuni sous la présidence de M. IBRAHIMA SAID Maarifa, dans la salle de réunion de la 3CO, le mercredi 13 mars 2024 à 08h30.

Présents :

AHMED COMBO Papa, ALLAOUI Mohamed, IBRAHIMA Said Maarifa, SAID Mariame, MADI OUSSENI Mohamadi.

Absents :

ABDOU COLO Nassuhati, ABDOU ELOIHIDE Dhatia, ADAM Ahmed, , BOINA M'ZE Salim, CHANFI Bibi, MIKIDADI Madihali, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, MROIVILI Mouhamadi Moinjdié, RAMA Ahmed, RIDHOI Zainabou, YSSOUMAIL Ahamadi, ABDOU Fatima, ABDOURAHAMANE Céline, ATTIBOU Zainati, ANDJILANI Housséni, BOINAIDI Habachia, BOURA ZOUNAKI Fatima, CHANRANI Daoudou, ISSOUFI Ramadani, Houssamoudine ABDALLAH, MOHAMED Zainaba, NOUDJOURM Madi Assani, SAID-SOUFFOU Soula, YSSOUFI Chaidati, ABDALLAH Oidhuati, ABDOU Mohamed, AMBDI Youssouf, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, MADI Fatima, MROIVILI MOILIM Amina, SIAKA Ahamada, BACAR Inchaty SOILIH, MDALLAH Anlamati, BOINA Rifay Raim.

Absents représentés :

DAOUDOU Chanrani représenté par IBRAHIMA SAID Maarifa

Secrétaire de séance : Papa AHMED COMBO

Le président rappelle que selon l'article L. 2121-17 du CGCT, s'agissant d'une 2^{ème} convocation suite à l'absence de quorum constatée le 09 mars 2024, le conseil communautaire peut valablement délibérer sans condition de quorum.

Vu le projet d'aménagement d'une aire de jeux sur la place du docteur à Sada s'inscrivant dans le projet global d'aménagement des aires de jeux et loisirs porté par la 3co pour la jeunesse du territoire, en concertation avec chaque commune membre.

Considérant la nécessité de justifier de la maîtrise foncière sur le site d'assise du projet pour réaliser l'opération et espérer obtenir des partenaires un accompagnement financier,

Considérant que la parcelle **AI/362** se situe dans la Zone des Pas Géométriques

Vu le projet d'aménagement de l'aire de jeux joint à la présente,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide

- ❖ **De demander un transfert de gestion de la parcelle référencée AI n°362 située à Sada pour la réalisation d'un projet d'aménagement d'aires de jeux,**
- ❖ **D'autoriser Monsieur le président à signer la convention de mise en œuvre du transfert de gestion à intervenir.**
- ❖ **D'autoriser Monsieur le président à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré le 13/03/2024

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre



Signé par : Saïd Maanrifa IBRAHIMA
Date : 13/03/2024
Qualité : Président

M. IBRAHIMA Saïd Maanrifa

**Président de la Communauté
des Communes du Centre Ouest**